

Nouvelles dispositions pour les vélos électriques

En sécurité à vélo électrique

Les vélos électriques ne sont pas de simples vélos. Toute personne souhaitant rouler à vélo électrique en toute sécurité doit bien connaître les caractéristiques du véhicule. Une chose est sûre : plus les vélos électriques remplaceront les véhicules lourds, plus les transports deviendront sûrs dans leur ensemble.



Le vélo électrique et son conducteur forment ensemble un seul véhicule

Bien qu'un vélo électrique soit significativement plus lourd qu'un vélo avec un équipement comparable, il ne pèse qu'une fraction du poids d'un être humain. Alors que le poids des passagers d'une voiture n'influence pratiquement pas sa stabilité,

le conducteur d'un vélo électrique contribue de façon importante à la stabilité de son deux-roues.

En conséquence : plus vous entraîneriez votre musculature et votre équilibre, plus vous serez en sécurité lorsque vous roulez à vélo électrique.

Perception du vélo électrique

Pour les autres usagers de la route, un vélo électrique ressemble plus à un vélo de ville relativement lent qu'à un vélo de course, du fait que son conducteur est assis bien droit et pédale tranquillement alors qu'il utilise un rapport de vitesse élevé. La vitesse réelle est donc difficile à percevoir.

En conséquence : Roulez avec un rapport de vitesse moins élevé et n'oubliez pas que vous allez plus vite que ce que les autres pensent. Roulez surtout en ville et tenez vous toujours prêt-e à freiner dans les croisements avec une mauvaise visibilité !

Vitesse et distance de freinage

Votre distance de freinage varie selon la vitesse à laquelle vous roulez, le poids du véhicule, votre temps de réaction, votre technique de freinage et la qualité de vos freins. NewRide recommande la participation à un cours technique.

En conséquence : Testez vos freins sur des routes sans circulation ; commencez doucement, puis roulez de plus en plus vite et projetez votre poids vers l'arrière lors du freinage.

Le bon équipement

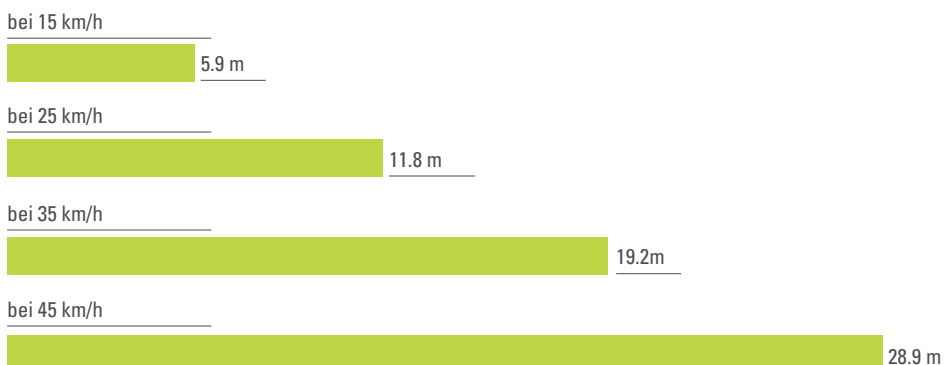
De bons phares ne servent à rien s'ils ne sont pas allumés. Il est plus difficile pour les autres usagers de la route de repérer un cycliste vêtu d'habits foncés à temps, surtout dans de mauvaises conditions de visibilité. En cas de chute, un casque est la meilleure protection pour votre tête.

En conséquence : Portez toujours un casque et des habits voyants ! Faites contrôler votre vélo électrique régulièrement par un spécialiste afin de vous assurer que tout fonctionne bien !

Respect mutuel des usagers

Donnez aussi la priorité aux autres ! Soyez respectueux des autres usagers de la route. Les cavaliers et les promeneurs sont souvent reconnaissants lorsqu'ils entendent à temps un avertissement comme « Attention, je vais vous dépasser par la gauche », suivi d'un dépassement respectueux qui leur laisse suffisamment d'espace.

Pour un temps de réaction d'une seconde, la distance de freinage moyenne est :



Dans la législation routière, les vélos électriques sont séparés en deux catégories :

	Vélos électriques « lents »	Vélos électriques « rapides »
Vitesse maximum de l'assistance au pédalage	25 km/h	45 km/h
Permis de conduire	Dès 16 ans : pas de permis requis	Cat. M (dès 14 ans)
	14-16 ans : catégorie M (cyclom.)	
	Moins de 14 ans: pas autorisé	
Plaque de contrôle	Pas de plaque de contrôle	Plaque de cyclomoteur obligatoire
	Assurance responsabilité civile obligatoire	
Casque	Recommandé	Obligatoire
Eclairage	Eclairage fixe pour cycles	Eclairage pour cyclomoteur
Remorque pour enfant	Autorisée	Autorisée
Circulation en cas d'interdiction aux cyclomoteurs	Autorisée	Autorisée

Les dispositions en détail : http://www.newride.ch/franz/documents/Factsheets/dispositions_juin_2012.pdf

Impressum

Impressum: Communication NewRide, c/o Schneider Communications AG, Postfach 77, 8913 Ottenbach, 044 776 21 30, kommunikation@newride.ch, www.newride.ch . © NewRide août 2017